



Conseil en gestion et management des associations



Déclaration d'activité de Formation
N° 93 13 13 18513

Comptabilité Générale et Spécificités Comptables des Associations loi 1901

THÉMATIQUE : Comptabilité Association

Formation en présentiel

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

1. Assurer la comptabilité de trésorerie d'une association dans le respect du nouveau Plan comptable des associations (Règlement n° 2018-06 du 05 décembre 2018)
2. Établir un compte de résultat annuel
3. Élaborer et utiliser un fichier comptable sur la base du logiciel Excel

CONTENU DE LA FORMATION

1. Acquérir des connaissances comptables sur le Plan comptable général et les spécificités comptables des associations.
2. Connaître les principes et règles comptables nécessaires à la régularité et à la sincérité des comptes.
3. Tenir la comptabilité d'une association et l'enregistrement des opérations courantes.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Une salle avec des ordinateurs, écran de projection, paperboard
- Exposé théorique et étude des cas pratiques
- Un support détaillé ainsi que le Plan comptable des associations sera remis aux participants.
- Tests intermédiaires des connaissances acquises.
- Mise en situation, cas pratique sur un exercice comptable

PROFIL DU FORMATEUR

- Hector JARA. Directeur d'Agodis.
- Certifié Consultant-Formateur, niveau Expert par l'ICPF & PSI
- École Supérieure de Commerce de Paris – Senior (ESCP)
- École Supérieure de Commerce de Marseille
- Dix ans d'expérience dans le conseil et accompagnement des associations

MODALITÉS D'EVALUATION

- Tests intermédiaires de connaissances (QCM)
- Test d'évaluation général des compétences acquises à la fin de la formation.



INFOS PRATIQUES

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

- Salariés et dirigeants d'association.
- Pas de pré-requis.

DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- 35 heures réparties sur 7 demi-journées

LIEU DE FORMATION

- Dans nos locaux : 2 rue du Beausset 13001 Marseille. M° Vieux-Port
- Pour des personnes en situation de handicap : Contact-nous avant votre inscription

COÛT DE LA FORMATION

- Nous consulter
- Formation susceptible d'être prise en charge par un OPCO

MODALITÉS ET DELAIS

- 10 – 12 jours après signature de la Convention

VOUS ÊTES INTERÉSSÉ(E) PAR CETTE FORMATION, CONTACTER :

- Hector JARA - référent formation
contact@agodis.fr
04 88 66 17 16